

Procès de Rwamucyo, Cour d'Assises de Paris – 4ème Jour

5 octobre 2024

Compte rendu de l'audience du 4 octobre 2024



Eugène Rwamucyo à Lille en 2009. (Philippe Huguon /AFP)

Le Vendredi 4 octobre 2024 l'audience a repris avec l'audition de Monsieur Damien VANDERMEERSCH, magistrat belge ayant instruit des affaires concernant des crimes contre l'humanité commis au Rwanda. Le magistrat explique à la Cour

le travail du juge d'instruction, le travail d'enquête et d'auditions en Belgique. Il relate avoir mené trois commissions rogatoires en mai, juin, et septembre 1995. Il explique de quelle manière ils ont pu enquêter au Rwanda. Il souligne qu'en 1995, il y avait encore des barrières au Rwanda. Il relate l'horreur des exhumations de fosses.

Madame Régine WAINTRATER psychologue clinicienne, anciennement maître de conférences en psychopathologie clinique à l'UFR Sciences humaines cliniques de l'université Paris-Cité et auteur de l'ouvrage *Sortir du génocide. Témoignage et survivance*, a ensuite témoigné devant la Cour. Elle a été amenée à expliquer à la Cour l'importance du témoignage pour les témoins ainsi que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Elle souligne que les rescapés ont été exclus de l'humanité. C'est une exclusion symbolique. Le procès est l'espoir que justice soit faite et d'un retour dans l'humanité. Elle souligne qu'il existe une mémoire

traumatique. Elle ajoute qu'il y aura sûrement des contradictions, des exagérations, mais une intime conviction, et qu'ils chercheront à délivrer un témoignage cohérent. Les témoins craignent de ne pas être crus, certains doutent eux-mêmes de ce qu'ils ont vécu.

La dernière personne de la journée à déposer devant la Cour est **Monsieur Stephen SMITH**, Journaliste, Professeur d'Études Africaines à l'Université de Duke (USA). Celui-ci se considère comme un « *témoin expert* ». Il explique s'être rendu au Rwanda avant le génocide, au début des années 1990 en tant que journaliste car la France aurait mené « *une intervention militaire française secrète* ». Après le 6 avril, il refuse de couvrir les tueries à Kigali, et couvre la situation en Afrique du Sud. Il finit par aller au Burundi puis par se rendre à Butare, fin avril 1994, il y passe deux jours. Il affirme que le génocide est le mal absolu, mais que le FPR n'est pas le « *bien* » non plus. Il ajoute que « *le régime post-génocidaire est aussi une dictature* ». Il met en garde : il considère qu'il y a un contexte tel que les témoignages « *peuvent être manipulés* ». L'audition s'achève par les remerciements de la défense à Monsieur SMITH. L'audience a été suspendue et reprendra le lundi 7 octobre.

Par **Ella Grappin, Stagiaire Commission Justice Ibuka France**